

Acquisition parcelles au Bois Gast

Monsieur MORIN, Adjoint responsable de la commission Cadre de Vie-Travaux, expose le rapport suivant :

Le Logis Familial Mayennais nous propose d'acquérir à titre gratuit des parcelles au Bois Gast, cadastrées :

- AC 46 d'une superficie de 5 357 m²
- AC 349 d'une superficie de 498 m²
- AC 350(p) d'une superficie de 848 m²
- AC 351(p) d'une superficie de 4 162 m²
- AC 364(p) d'une superficie de 38 162 m²
- AC 364(p) d'une superficie de 296 m²
- AC 399(p) d'une superficie de 9 472 m²
- AC 399(p) d'une superficie de 2 475 m²

Il vous est proposé :

- D'autoriser l'acquisition de ces parcelles à titre gratuit, frais d'acte administratif à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour copie conforme :

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ